

**Certificat d'approbation C.E.E. de modèle
n° F-03-G-442 du 05 décembre 2003**

Organisme désigné par
le ministère chargé de l'industrie
par décision du 22 août 2001

DDC/22/D011225-D7

Compteur d'eau froide ACTARIS

Modèle TU1M15

classe C (position horizontale)

classe B (autres positions)

Le présent certificat est établi en application de la directive 71/316/C.E.E. du 26 juillet 1971 modifiée par la directive 83/575/C.E.E. du 26 octobre 1983 relative aux dispositions communes aux instruments de mesurage et aux méthodes de contrôle métrologique, de la directive 75/33/C.E.E. du 17 décembre 1974 concernant le rapprochement des législations des Etats membres relatives aux compteurs d'eau froide, du décret n° 73-788 du 4 août 1973 modifié par le décret n° 84-1107 du 6 décembre 1984 portant application des prescriptions de la Communauté économique européenne relatives aux dispositions communes aux instruments de mesurage et aux méthodes de contrôle métrologique et du décret n° 76-130 du 29 janvier 1976 réglementant la catégorie d'instruments de mesure : compteurs d'eau froide.

FABRICANTS :

ACTARIS – 9, rue Ampère – 71031 Mâcon – France,

ACTARIS – 11, boulevard Pasteur – 67500 Haguenau – France,

ACTARIS – Strada Valcossera, 16 – 14100 Asti – Italie,

ACTARIS – D-23751 Oldenbourg in Holstein – Postfach 1161 – Allemagne,

ACTARIS – Vial Norte, 5 – 08170 Montornès del Vallès (Barcelona) – Espagne.

DEMANDEUR :

ACTARIS – 9, rue Ampère – 71031 Mâcon – France.

OBJET :

Le présent certificat complète le certificat d'approbation C.E.E. de modèle n° 97.00.382.007.0 du 3 décembre 1997, déjà complété par les certificats n° 97.00.382.008.0 du 29 décembre 1997, n° 98.00.382.005.0 du 30 avril 1998, n° 00.00.382.005.0 du 24 mars 2000, n° 00.00.382.006.0 du 27 avril 2000 et n° F-02-G-073 du 5 juillet 2002.

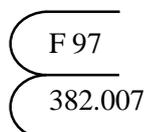
CARACTERISTIQUES :

Le compteur d'eau froide ACTARIS, modèle TU1M15 faisant l'objet du présent certificat diffère, du modèle approuvé par les certificats pré-cités, par la longueur de la bêche qui peut être de 110 millimètres.

Les autres caractéristiques sont inchangées.

INSCRIPTIONS REGLEMENTAIRES :

Le signe d'approbation C.E.E. de modèle figurant sur la plaque d'identification de l'instrument concerné par le présent certificat est identique à celui fixé par les certificats pré-cités soit :



VALIDITE :

Le présent certificat est valable jusqu'au 3 décembre 2007.

Pour le Directeur général,

Laurence DAGALLIER
Directrice Développement et Certification